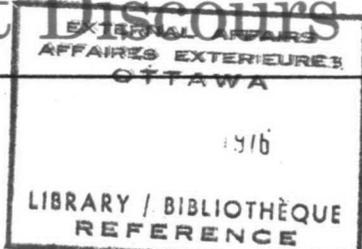




Déclarations et Discours

N^o 76/13



L'AVENIR DE LA COOPÉRATION ENTRE LE CANADA ET L'EUROPE S'ANNONCE EXCELLENT

Discours prononcé par le chef de la mission du Canada auprès de la Commission des Communautés européennes, M. Marcel Cadieux, devant les membres de la *Canadian Petroleum Association*, de l'*Independent Petroleum Association of Canada* et de la *Canadian Association of Oil-Well Drilling Contractors*, à Calgary, le 4 février 1976.

Ayant assumé la fonction de chef de la mission du Canada auprès de la Communauté européenne, après vingt ans en Amérique du Nord (quinze à Ottawa et plus de cinq à Washington), me voilà à Bruxelles dans un milieu européen. Le changement est soudain et considérable. Même un peu atténué par l'inflation et les mesures d'austérité, le charme des vieux pays me séduit encore une fois. Je suis fasciné par le processus de construction qui s'y déroule ainsi que par la perspective de découvrir de nouveaux aspects de l'Europe et de favoriser la création de nouveaux liens entre celle-ci et le Canada.

Ces nouveaux éléments - l'unification de l'Europe de même que le resserrement des liens entre les pays européens et l'Europe intégrée, d'une part, et le Canada, de l'autre - comptent beaucoup pour nous sur les plans de la diversification et des perspectives économiques. En outre, ils revêtent, à mon avis, une importance particulière - et recèlent même des possibilités - à plus d'un titre, pour les membres de mon auditoire dont l'intérêt est assurément de favoriser et d'exploiter toutes les occasions de promouvoir les relations avec tous nos partenaires commerciaux et notamment avec l'Europe. (L'intérêt de l'Alberta pour celle-ci m'est apparu clairement l'automne dernier; j'ai alors reçu une délégation albertaine dans l'une de mes premières rencontres avec des Canadiens en visite en Europe, au tout début de ma nouvelle affectation, et en particulier, j'ai accompagné le premier ministre Lougheed auprès du président de la Commission européenne, M. Ortolí.) Je reviendrai sur ce point.

Mais d'abord, vous espérez sans doute m'entendre situer brièvement notre politique envers les communautés européennes et nos relations avec elles dans l'ensemble de notre politique et de nos relations étrangères.

Inutile d'insister, devant un auditoire distingué et tourné vers l'extérieur, sur les grands tournants de la politique étrangère du Canada au cours des dernières années. Qu'il suffise de vous rappeler

que les révisions de la politique étrangère de la fin des années 60 et du début des années 70 sont à l'origine de la décision de diversifier nos relations extérieures en vue de placer le Canada et ses citoyens dans une situation plus saine et plus favorable dans le monde. La mise en oeuvre de cette politique s'est poursuivie pendant plusieurs années, et des progrès ont été marqués dans plusieurs directions, notamment dans nos rapports avec le Japon, les pays en développement et, ce qui nous retient particulièrement aujourd'hui, l'Europe.

Mais comprenez-moi bien: nous ne prétendons pas avoir réinventé la roue. Les relations du Canada avec l'Europe sont, depuis longtemps, fortes et importantes. Et elles le demeurent encore aujourd'hui.

Prenons la sécurité. Au sein de l'Alliance de l'Atlantique Nord, nous sommes les partenaires de huit des neuf membres de la Communauté européenne, et notre récente décision d'augmenter notre contribution à l'OTAN vient confirmer nos intérêts stratégiques et autres en Europe. Nous participons aussi, avec nos alliés européens, aux grands efforts visant à promouvoir la détente et la sécurité dans le monde. Nous avons collaboré avec eux pendant la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, et avons signé comme eux la Déclaration d'Helsinki. Nous nous concertons étroitement pour atteindre, si possible, un niveau plus élevé de sécurité par des réductions mutuelles et équilibrées des forces en Europe. De plus, nous sommes conscients que si l'on parvient à établir des relations économiques et autres avec les pays socialistes, selon des modalités acceptables de part et d'autre, les perspectives de paix dans le monde seront d'autant améliorées, et les dangers de confrontation militaire, réduits.

Parallèlement, dans le secteur économique, nous sommes déjà étroitement associés aux pays d'Europe, tout comme à d'autres pays, en vue de promouvoir des accords généraux dans les domaines du commerce, de l'énergie et de la monnaie, qui pourraient notamment avoir une incidence directe et profonde, voire stimulante, sur nos relations avec l'Europe, par exemple dans les négociations commerciales multilatérales à Genève, dans les discussions monétaires du Fonds monétaire international (FMI), à la Conférence sur la coopération économique internationale, et au sein des Nations Unies et de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Ce que nous ainsi que les Européens et d'autres nations voulons réaliser pour améliorer nos relations avec le tiers monde - créer une économie mondiale plus stable, plus florissante et plus équitable - devrait aussi avoir un effet d'entraînement sur nos relations avec l'Europe.

Comme vous le constatez, nous travaillons étroitement, au niveau

multinational, avec la Communauté européenne et ses membres dans divers domaines (j'en ai mentionné quelques-uns) afin de réaliser des objectifs qui ne manqueront pas d'élargir nos relations avec l'Europe. Mais il y a autre chose. Rappelons-nous que depuis nombre d'années, et il en sera peut-être ainsi plusieurs années encore, nos relations avec l'Europe sont essentiellement bilatérales, c'est-à-dire des relations directes avec les pays d'Europe, relations excellentes, importantes et croissantes. Avec la plupart de ces pays, et dans de multiples domaines, nos rapports sont très étroits et le plus efficaces que nous avons pu les rendre. Nous avons favorisé des visites, des réunions ministérielles et des échanges de toute sorte. Et les provinces ont agi de la même façon. Il n'est pas question que nous cessions d'élargir ces relations ou qu'à la suite d'initiatives plus récentes, en vue de développer des relations entre le Canada et la Communauté européenne, les efforts bilatéraux soient affaiblis. Ces nouvelles relations qui connaîtront de l'essor viendront, espérons-le, se greffer à ce que nous accomplissons déjà. Elles ajoutent une nouvelle dimension à ce que nous avons pu réaliser ou à ce que nous pourrons mettre sur pied au niveau bilatéral.

Bien que nous tissions de nouveaux liens avec une Europe en évolution, ne perdons pas de vue le fait très important que nous avons déjà obtenu des résultats appréciables au sein d'institutions internationales ou par des contacts bilatéraux. Nous voulons maintenant nous assurer de tirer le meilleur parti de notre politique envers l'Europe et d'accomplir avec nos amis de la Communauté européenne présente et future tout ce que nous pouvons, à tous les niveaux et dans tous les domaines.

En dehors de considérations de politique, le Canada a, bien sûr, plusieurs raisons importantes pour entretenir des liens avec la Communauté européenne.

Pour le commerce international proprement dit, la Communauté européenne vient au premier rang, dépassant les États-Unis et le Japon. Mais, au niveau bilatéral, le marché de la Communauté européenne attire un peu moins de 15 p. 100 de notre commerce extérieur. Nous tenons, il va sans dire, à augmenter ce pourcentage et à améliorer la composition de nos exportations et ce, dans la droite ligne des politiques et programmes canadiens. Il existe des occasions mutuellement avantageuses de créer des liens dans les domaines de l'économie, des finances et des investissements.

Mais la Communauté européenne est non seulement vaste, prospère et intéressante à plusieurs points de vue; elle est aussi en évolution. Elle a déjà acquis de nombreuses caractéristiques importantes d'un

État-nation normal, et cette tendance semble devoir se poursuivre. De surcroît, les diverses instances des États européens cherchent à accroître leur aptitude à résoudre les grands problèmes auxquels toutes les collectivités font face aujourd'hui. L'examen de la question des attributions qui conviendraient le mieux à des unités locales ou régionales se poursuit et, simultanément, l'Europe occidentale est saisie d'un débat de la plus haute importance sur les pouvoirs et les compétences à concentrer pour accroître l'efficacité des gouvernements au niveau international. Dans quelle mesure et à quel rythme doit-on poursuivre une telle entreprise? La coopération est-elle suffisante, dans son ensemble, ou est-il nécessaire d'aller beaucoup plus loin, et, dans l'affirmative, dans quels domaines particuliers? Doit-on envisager l'intégration complète, c'est-à-dire une union de l'Europe qui suppose un renforcement du Parlement européen et du pouvoir exécutif? Comment l'une ou l'autre formule peut-elle satisfaire aux exigences de la Communauté européenne? Ne vaudrait-il pas mieux combiner les deux, avec la possibilité de passer graduellement de l'une à l'autre, selon les résultats atteints? Ou bien le succès viendra-t-il non pas étape par étape, mais à la suite d'une série d'initiatives soudaines et énergiques? Ces questions font actuellement l'objet de discussions à la suite de la publication du Rapport sur l'Union européenne préparé par M. Tindemans, premier ministre de Belgique. Cette expérience revêt un intérêt particulier pour un pays comme le nôtre. L'avenir politique de nombreux pays européens proches de nous, et la balance même du pouvoir en Europe dépendent directement de l'issue de cette démarche. Les pays moins développés ne manqueront pas de tirer des enseignements, en vue de leur propre évolution, des résultats de ces réaménagements audacieux de l'appareil politique de l'Europe. Ces aspects soulignent l'importance de suivre les événements et de pouvoir se situer par rapport à cette mutation de l'Europe.

Avant d'aborder la question de nos nouvelles attitudes par rapport à la Communauté européenne, permettez-moi de vous rappeler que, lors de mon affectation antérieure au poste d'ambassadeur du Canada à Washington, l'une de mes fonctions consistait à m'assurer que l'Administration américaine connaisse et comprenne les éléments importants de la politique étrangère du Canada, y compris notre politique de diversification. Le principal objectif de cette dernière consiste, de toute évidence, à renforcer notre indépendance par le développement de nos relations extérieures et, notamment, de nos relations commerciales avec d'autres partenaires. Cette ligne de conduite cadre parfaitement avec une politique de bon voisinage et en constitue même un élément essentiel. Cette "troisième option" vise précisément à réduire les conséquences, les frictions et les problèmes découlant de notre situation de surdépendance vis-à-vis

des États-Unis. Nos problèmes se seraient multipliés si nous n'avions pas pris ces mesures. Nos relations avec les États-Unis ne peuvent que profiter d'un meilleur équilibre de notre situation extérieure. De plus, il ne s'agit pas de réduire, en termes absolus, nos relations commerciales et financières avec notre bon mais puissant voisin du Sud, mais d'accroître simultanément nos relations à la fois avec ceux-ci et nos autres partenaires, et ainsi réaliser un équilibre différent et meilleur à un niveau général d'échanges plus élevé.

Mais quels sont donc nos projets à l'égard de la Communauté? A part les consultations politiques supplémentaires et la coopération dans des domaines particuliers comme l'aide, nous entendons encourager nos relations avec la Communauté dans les secteurs étroitement reliés de l'économie et de l'industrie. Si le mandat de la Communauté économique européenne devait être élargi, nous espérons que les relations plus étroites que nous tentons d'établir avec elle s'étendront naturellement aux nouveaux secteurs de sa compétence. Je le répète, il n'est absolument pas question de réduire ou d'altérer de quelque façon les relations ou les liens actuels ou éventuels entre Ottawa et les États membres dans les domaines qui resteront du ressort national. Le gouvernement fédéral du Canada aura peut-être un rôle important et direct à jouer dans le secteur public, où des ressources considérables et d'importants organismes sont déjà sous son autorité.

Au nombre des mécanismes susceptibles de faciliter la réalisation de ces objectifs, nous accordons une place privilégiée à la négociation d'un accord cadre sur les relations commerciales et économiques avec les communautés. Celui-ci comporterait plusieurs volets, notamment des consultations et la coopération industrielle, qui contribueraient à ouvrir et garder ouverte la porte à des échanges commerciaux accrus, sur une base mutuellement avantageuse. On a déjà réalisé des progrès substantiels et le terrain est maintenant défriché en grande partie, l'accord de principe ayant été donné. Nous devons nous rappeler, il va sans dire, que la Communauté est un appareil très compliqué et que le consensus se dégage lentement entre ses divers éléments. Ce n'est pas faute d'intérêt ou de bonne volonté, mais la Communauté a une vitesse de croisière propre, et nous devons nous y adapter.

Jusqu'à maintenant (et il n'y a pas lieu de croire qu'il en sera autrement à l'avenir), notre désir d'une plus grande "intimité" avec l'Europe, si je puis m'exprimer sur un ton badin, a été entièrement partagé. Nous avons rencontré, au cours des négociations préliminaires, des problèmes de fond, entre autres le mandat de la Commission. Nous avons aussi éprouvé des difficultés de procédure:

la question s'est posée de savoir s'il serait souhaitable de négocier un accord simple et direct entre le Canada et la Communauté européenne, ou un accord mixte intéressant le Canada, la Communauté européenne et ses États membres. Dans tous les cas, un consensus est intervenu assez rapidement et facilement, grâce à la bonne volonté de part et d'autre. Nous nous entendons largement sur les objectifs de l'accord: se rapprocher, collaborer plus étroitement. Certes, il reste encore des problèmes à résoudre, mais je suis optimiste quant aux résultats finals.

Ces actions du gouvernement fédéral viendront confirmer et compléter, dans des secteurs appropriés, les initiatives provinciales dans le domaine général des relations avec l'Europe. Déjà, depuis les quelques mois que je suis en Europe, plusieurs voyages importants ont été entrepris par les premiers ministres des provinces de Québec, de l'Alberta (comme je l'ai déjà mentionné) et du Manitoba. Qu'on soit en quête de prêts, de capitaux ou d'échanges commerciaux accrus, ces démarches provinciales se déroulent dans le cadre général du développement des relations avec l'Europe.

Ainsi, les autorités gouvernementales, à la fois au Canada et en Europe, chercheront naturellement à encourager les entreprises privées - c'est-à-dire des investisseurs éventuels, des entreprises industrielles, des institutions bancaires et d'autres agents économiques - à s'engager, à entrer dans le jeu, à développer les liens qui leur seront profitables. A cet égard, dans un marché libre et en régime capitaliste, il existe des limites traditionnelles concernant le rôle direct du gouvernement et ses relations avec ses partenaires sociaux, le milieu des affaires et le monde du travail. Il nous faudra sans doute déterminer par l'expérimentation le plan d'action le plus efficace, le plus productif et le plus sûr. Mais il semble déjà que les gouvernements devront oeuvrer particulièrement dans le sens de l'information, de la liaison et de l'encouragement. Ce travail, ajouté à la sensibilisation de l'opinion publique, pourra contribuer de façon appréciable à mettre en branle la coordination de l'ensemble du mouvement vers la diversification. Déjà, en cherchant à identifier les perspectives dans les secteurs qu'elle tient pour les plus prometteurs, - les approvisionnements en uranium, les métaux non ferreux, l'industrie forestière et les produits ligneux -, la Communauté a envoyé d'importantes missions exploratoires au Canada pour enquêter et sonder les possibilités. Nous songeons à organiser des visites du même genre en Europe dans ces domaines et d'autres. Nous envisageons aussi d'adopter d'autres nouveaux plans d'action en vue d'amorcer le processus de la coopération et d'obtenir des résultats sur le plan des investissements. Nous nous demandons si les méthodes ou les filières actuelles sont adéquates ou s'il y a lieu d'emprunter des voies nouvelles.

Voici les principaux objectifs à long terme de ce mode inédit de coopération industrielle:

- donner un nouvel élan à la coopération commerciale et économique par l'adoption d'une approche multidimensionnelle englobant la circulation des biens, le renforcement des relations entre sociétés, y compris les entreprises en coparticipation, les mouvements réciproques des capitaux d'investissement et la coopération dans le domaine des sciences et de la technologie appliquées;
- aligner nos relations économiques internationales sur nos objectifs nationaux, comme la transformation plus poussée de nos ressources avant l'exportation, l'élaboration de stratégies sectorielles et le renforcement des régions défavorisées, ainsi que sur la politique gouvernementale de diversification de nos liens commerciaux et économiques internationaux.

A court terme, nous espérons:

- recenser, secteur par secteur, de concert avec des États particuliers, les domaines de compatibilité et complémentarité industrielles qui offrent les meilleures possibilités de collaboration fructueuse entre sociétés sous forme d'entreprises en coparticipation, d'investissements, d'échanges technologiques et d'autres relations;
- identifier les possibilités de coopération industrielle que les sociétés, notamment les petites et les moyennes entreprises, ne seraient pas susceptibles de discerner d'elles-mêmes;
- dialoguer avec d'autres États, afin de mieux comprendre comment ils s'attaquent aux problèmes de rendement industriel causés par l'évolution de la situation nationale et internationale, et ainsi être plus en mesure d'élaborer des politiques et programmes gouvernementaux dans l'intérêt de l'industrie canadienne, particulièrement par l'élaboration de stratégies sectorielles.

Il incombe au gouvernement du Canada de recenser les possibilités que les sociétés ne découvrirait sans doute pas d'elles-mêmes, d'élaborer des politiques qui faciliteront le processus, de servir de catalyseur, de coordonner, de contrôler les progrès et de donner des conseils d'ordre général au milieu canadien des affaires et aux provinces. Le plan d'action variera d'un pays à l'autre, mais les contacts entre sociétés qui donnent lieu à des projets commerciaux constituent, il va sans dire, l'ultime objectif de cette initiative.

Il est particulièrement agréable et intéressant, à mon avis, d'observer le processus de l'édification de l'Europe et de suivre les négociations en vue de la création d'un "lien contractuel" entre la Communauté européenne et le Canada à partir de Bruxelles, grand centre européen que j'ai connu au cours de ma première affectation à notre ambassade, à la fin de la Seconde Guerre mondiale. J'y ai retrouvé nombre de mes anciens amis et, partout, le très vif souvenir de notre coopération pendant la guerre et le ferme espoir que, de nouveau réunis, nous contribuerons fortement à la cause de la liberté dans le monde, de même qu'à l'expansion économique, si essentielle à l'avenir de nos pays respectifs. Dans ces circonstances, les petits détails apparaissent dans une perspective qui met en lumière les points qui nous unissent et les objectifs que nous visons en nous associant. Pour nombre de raisons, l'Europe semble bien disposée envers nous. Entre elle et le Canada, le climat est excellent, de même que les perspectives de coopération. Le temps est venu de mettre nos ressources en commun et de tirer profit d'une situation qui semble bien augurer à tous les points de vue. Voilà le défi et la chance qui s'offrent à nous tous.

S/C